



## CONSORZIO DI BACINO BASSO NOVARESE PETIT MANUEL POUR L' ENLÈVEMENT DIVERSIFIÉ

Votre Mairie à organisé un système d'enlèvement porte à porte pour les principales typologies d'enlèvement.



**DÉCHETS ORGANIQUES (restes de cuisine, déchets alimentaires cuits ou cru, matériaux biodégradables, mouchoirs en papier, essuie tout, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs) :** on les enlève deux fois par semaine ; il faut utiliser des sachets biodégradables fournis par la Mairie et les récipients spéciaux par interne ou externe.



**VERRE, ALUMINIUM, TOLE ÉTAMÉE (bouteilles, pots, boîte- boissons, et papiers en aluminium, boîtes pour aliments, - boîtes vides de thon, tomates, ecc.- bombes aérosol, marmites et couverts, petit objets en fer ) :** on les enlève une fois par semaine ; il faut utiliser les boîtes spéciales bleues fournis par la Mairie. Les récipients doivent être rincés et sans restes organiques; n'introduisez pas, s'il vous plait, les matériaux dans des sachets en plastique.



**PLASTIQUE ( bouteilles, flacons, pellicules en plastique, augets et pots en plastique et emballages en polystyrène, sachets en plastique, filets pour aliments) :** on les enlève une fois par semaine ; il faut utiliser les sachets jaunes fournis par la Mairie ; Les récipients doivent être rincés et sans restes organiques et, si c'est possible, écrasés.



**PAPIER ET « TETRAPAK » (cartons pour boissons, emballages en papier, cartons, papiers, journaux et revues, dépliants, briques de lait ed jus de fruit) :** on les enlève une fois par semaine ; le matériel doit être lié ou introduit dans des sacs ou sachets en papier ou dans des boîtes en papier ou carton ; on n'acceptera pas du papier entremêlé d'autres matériaux, en particulier sacs en plastique. Les récipients en papier paraffiné doivent être rincés et écrasés.



**DÉCHETS RÉSIDUAIRES (SEC) :** On enlève une fois par semaine, en utilisant de préférence des sacs transparents ; il ne faut pas introduire dans les déchets résiduares des matériaux qu'on peut diversifier .



POUR LE SERVICE PORTE A PORTE LES RÉCIPIENTS ET LES SACS DOIVENT ÊTRE EXPOSÉS AVANT 6. 00 HEURES DU JOUR D' ENLÈVEMENT, BIEN VISIBLES SUR LA RUE EN FACON DE N' ENTRAVER PAS LE TRAFIC.




LES RÉCIPIENTS VIDES DOIVENT ÊTRE RÉTIRÉS LE PLUS TÔT POSSIBLE.

CHAQUE SAC OU RÉCIPIENT NE DOIT PESER PLUS QUE 15 KILOS (POUR LA SÛRETÉ DE L'OPÉRATEUR).

CHAQUE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DU SOIN EST DE LA PROPRETÉ DES PROPRES RÉCIPIENTS.

*Pour tout renseignement adressez- vous au numéro azur du Consorzio di Bacino Basso Novarese- 800910902- de lundi à vendredi de 8, 30 h. à 12, 30 h. et de 14, 30 h. à 16, 30 h. (seulement de téléphone fixe)*

### Calendario raccolte porta a porta Comune di CERANO

	Lun	Mar	Mer	Gio	Ven	Sab
UMIDO 		●			●	
VETRO E LATTINE 						●
PLASTICA 		●				
CARTA E CARTONE 	○					
SECCO 				●		